



**TERRE
D'ÉMERAUDE**
COMMUNAUTÉ
Sud Jura

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240403-D_051_2024-DE



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA REALISATION DE CHANTIERS D'INSERTION

ANNÉE 2024

Sommaire

ARTICLE 1	Programme de travaux	4
ARTICLE 2	Moyens en personnel et types de contrats	4
ARTICLE 3	Locaux d'accueil des équipes	4
ARTICLE 4	Travaux complémentaires	4
4.1	Travaux complémentaires pour le compte de TEC	4
4.2	Travaux complémentaires pour le compte d'autres collectivités du territoire.....	5
ARTICLE 5	Equipement et matériel des équipes vertes.....	5
ARTICLE 6	Fournitures de chantier	5
ARTICLE 7	Encadrement et Gestion des équipes.....	5
ARTICLE 8	Assurances	6
ARTICLE 9	Rémunération des prestations et modalités de règlement	6
9.1	Rémunération forfaitaire pour la réalisation du programme de travaux.....	6
9.2	Rémunération des prestations hors programme.....	6
ARTICLE 10	Rapports d'activité	7
ARTICLE 11	Date d'effet et durée de la convention	7
ARTICLE 12	Résiliation anticipée	7
ARTICLE 13	Sanctions.....	7
ARTICLE 14	Règlement des litiges	7

ENTRE :

La Communauté de Communes **Terre d'Émeraude Communauté**

4 Chemin du Quart, 39270 Orgelet

Représentée par son Président, Monsieur Philippe Prost,

ci-après dénommée **TEC**

ET

L'association **ADAPEMONT**

5, rue de l'église – 39170 ORGELET

Représentée par sa Présidente, Madame Marielle Borges

ci-après dénommée **l'ADAPEMONT**

Il est convenu ce qui suit :

MOTIFS GENERAUX

La Communauté de Communes a pour objectifs :

- De favoriser la mise en œuvre et le développement d'une offre d'insertion sur le territoire intercommunal, dans le cadre de la mise en œuvre de chantiers d'insertion employant des personnes en CDDI ou tout autre contrat mis en œuvre par l'État qui viendrait remplacer les contrats existants.
- D'apporter une réponse aux besoins de prestations de services et de travaux nécessaires à la gestion des espaces publics extérieurs par les collectivités

L'ADAPEMONT, dans le cadre de son conventionnement « Atelier et Chantier d'Insertion » délivrée par l'État et le Conseil Départemental du Jura, a pour mission :

- D'assurer l'encadrement technique de personnes en insertion ;
- D'assurer la référence technique et sociale dans le cadre du parcours d'insertion contractualisé avec le public en insertion ;
- D'assurer le suivi et la responsabilité technique des chantiers mis en oeuvre
- D'assurer le suivi socioprofessionnel individuel des personnes accueillies

La présente convention a donc pour objet de fixer les modalités du partenariat visant à permettre la réalisation d'un programme de travaux et de prestations de services par des équipes de salariés en insertion gérés par l'ADAPEMONT, sur le territoire de TEC.

ARTICLE 1 Programme de travaux

TEC s'engage à réserver les travaux dont la liste est fixée en annexe 1 aux équipes d'emploi verts de l'ADAPEMONT.

L'ADAPEMONT s'engage à faire réaliser ledit programme par ses équipes vertes, selon le ou les fréquences et périodes définies dans cette annexe.

Ces prestations sont rémunérées par un forfait annuel défini à l'ARTICLE 9 ci-dessous.

Le programme de travaux devra être validé par les deux parties en début de chaque année.

ARTICLE 2 Moyens en personnel et types de contrats

Pour la réalisation du programme de travaux, L'ADAPEMONT s'engage à salarier les personnes orientées par les différents partenaires dans le cadre de CDDI (ou tout autre contrat mis en œuvre par l'État qui viendrait remplacer les contrats existants), en fonction du statut à l'entrée de la personne, et gérer l'équipe d'insertion ainsi constituée.

ARTICLE 3 Locaux d'accueil des équipes

TEC s'engage à mettre à disposition, au sein des bâtiments de ses services techniques de locaux pouvant accueillir les salariés dans de bonnes conditions, sur au maximum trois sites :

- Moirans-en-Montagne
- Clairvaux-les-Lacs
- Arinthod

Les locaux seront pourvus d'un espace atelier, de sanitaire et d'un espace repas chauffé ainsi que d'un accès Internet.

Les locaux devront être aux normes en vigueur pour l'accueil de salariés.

TEC s'engage à prendre en charge les coûts de fonctionnement afférents à ces locaux

- Electricité
- Chauffage
- Eau potable
- Ménage hebdomadaire
- Entretien courant

L'ADAPEMONT s'engage à prendre soin des biens mis à disposition et les maintenir dans un état de propreté et de conservation satisfaisant.

ARTICLE 4 Travaux complémentaires

4.1 Travaux complémentaires pour le compte de TEC

Au-delà du programme fixé, TEC pourra faire appel à l'ADAPEMONT ponctuellement pour des prestations qui feront l'objet d'un devis préalable établi par l'ADAPEMONT, après évaluation de l'importance des travaux à réaliser. Le devis précisera les dates et les durées prévisionnelles d'intervention et les moyens affectés.

4.2 Travaux complémentaires pour le compte d'autres collectivités du territoire

Il est convenu que les équipes vertes hébergées par TEC ne seront pas exclusivement mises à disposition pour les besoins de TEC : L'ADAPEMONT pourra utiliser les ressources de ses équipes vertes pour tous travaux sollicités par les collectivités du territoire (communes, SIVOS, syndicats), ou par des opérateurs privés. La réalisation du programme de travaux visé à l'ARTICLE 1 ci-dessus doit cependant constituer une priorité pour l'ADAPEMONT.

Les interventions effectuées pour le compte de tiers feront l'objet d'un devis préalable établi par l'ADAPEMONT, après évaluation de l'importance des travaux à réaliser.

TEC s'engage à communiquer régulièrement auprès de ses communes membres des possibilités de travaux offertes par les équipes vertes et pourra apporter du conseil auprès de celles-ci afin de contribuer au développement des activités de chantier d'insertion.

ARTICLE 5 Equipement et matériel des équipes vertes

L'ADAPEMONT fait son affaire des moyens techniques nécessaires à la réalisation des travaux : outillage, véhicules, équipements de protection individuels (EPI), vêtements de travail... Elle prend en charge les dépenses de fonctionnement de ces moyens (carburants, entretien, réparation, téléphone, consommables...)

ARTICLE 6 Fournitures de chantier

Si les chantiers nécessitent des fournitures (ciment, gravier, quincaillerie, bois... etc...), ceux-ci seront achetés par les services de TEC selon les règles du code de la commande publique et payés selon les règles de la comptabilité publique. L'ADAPEMONT transmet les demandes en fourniture au plus tard une semaine avant la réalisation du chantier concerné.

ARTICLE 7 Encadrement et Gestion des équipes des équipes

L'ADAPEMONT s'engage à réaliser l'encadrement de proximité des équipes par des chefs d'équipe formés à l'encadrement de salariés en situation d'éloignement de l'emploi et aux techniques de réalisation des chantiers confiés.

Chaque chantier sera encadré par le chef d'équipe sur le terrain, sauf exception pour des prestations simples, récurrentes, sécurisées et après validation préalable de TEC.

D'une façon générale, l'ADAPEMONT prend la charge et la responsabilité de :

- La gestion de l'équipe de travail et la concertation avec les partenaires locaux
- L'organisation de la planification des travaux, en concertation avec les services techniques de TEC.
- L'organisation de l'emploi du temps de l'équipe en insertion, les congés, les formations.
- La formation des salariés, les autorisations de conduites et habilitations nécessaires le cas échéant
- Le respect des règles de sécurité sur les chantiers, notamment concernant le port des équipements et l'utilisation du matériel.

- La diffusion des informations, la rédaction des documents de synthèse, comptes-rendus, courriers.

A titre indicatif, l'ADAPEMONT prévoit les moyens en personnel suivants pour gérer les salariés en accompagnement vers l'emploi :

- 1 directeur
- 1 coordinateur en insertion
- 1 poste administratif qui assure la gestion des dossiers en lien avec le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.
- 1 chargé(e) d'accompagnement socioprofessionnel, à la fois sur le champ de l'accompagnement social, et sur le champ de l'appui à la recherche d'emploi.
- 3 encadrants techniques pour l'encadrement au quotidien des personnes salariées dans le cadre de l'équipe d'insertion.

ARTICLE 8 Assurances

L'ADAPEMONT s'engage à souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de la réalisation des chantiers d'insertion.

ARTICLE 9 Rémunération des prestations et modalités de règlement

9.1 Rémunération forfaitaire pour la réalisation du programme de travaux

La réalisation du programme de chantier d'insertion sera rémunérée par une contribution financière forfaitaire fixé à 172 000 €.

La Communauté de Communes effectuera ses versements à l'ADAPEMONT par mensualité de 14 000€ jusqu'en septembre de l'année en cours et régularisation des 46 000 € sur les mois d'octobre à décembre en fonction du respect des termes de la convention.

La contribution financière sera créditée au compte de l'ADAPEMONT selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à l'ADAPEMONT à son compte ouvert au Crédit Agricole Code établissement : 12506 Code guichet : 39027

Numéro de compte : 50520221010 Clé RIB : 15 L'ordonnateur de la dépense est le Trésor Public.

9.2 Rémunération des prestations hors programme

Les prestations réalisées hors programme feront l'objet d'une facture établie sur la base du devis préalablement transmis.

Pour les travaux commandés par TEC, la facture sera réglée après validation du service fait selon les modalités de règlement comptable en vigueur.

Pour les commandes faites par des tiers, la facture sera adressée au tiers concerné et réglée par lui selon ses modalités propres.

ARTICLE 10 Rapports d'activité

Chaque mois, l'ADAPEMONT s'engage à fournir :

- Le bilan des chantiers réalisés au cours du mois précédent, au titre du programme de travaux, précisant les moyens humains affectés pour chaque chantier et leur durée effective
- Le calendrier prévisionnel des chantiers prévus, au titre du programme de travaux, pour le mois à venir

Au mois de décembre, l'ADAPEMONT s'engage à fournir une synthèse globale des actions menées sur l'année écoulée au titre du programme de travaux et un bilan social des parcours d'insertion des personnels employés.

ARTICLE 11 Date d'effet et durée de la convention

La présente convention a pour date d'effet le 01 janvier 2024. Sa durée est de 12 mois. Elle s'achève au 31/12/2024.

ARTICLE 12 Résiliation anticipée

La convention pourra être dénoncée librement par l'une ou l'autre des parties avec un délai de préavis de 3 mois.

ARTICLE 13 Sanctions

En cas de non-respect par l'ADAPEMONT des clauses de la présente convention, notamment en cas de non-respect du programme de travaux, TEC alertera par courrier recommandé l'association afin qu'elle prenne les mesures correctives nécessaires.

Si cette alerte reste sans effet, TEC se réserve la possibilité de réduire le montant de la contribution financière fixée à l'ARTICLE 9 ci-dessus, au moment du versement du solde, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. La Communauté de Communes en informe l'ADAPEMONT par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 14 Règlement des litiges

En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Orgelet, le

Le Président de
TERRE D'EMERAUDE COMMUNAUTE

Philippe PROST

La Présidente de
L'ADAPEMONT

Marielle BORGES

ANNEXE 1 : PROGRAMME DE TRAVAUX

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
MEUSSIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
MOIRANS	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
MOIRANS	Poste relevage	Tonte	Annuelle	1	Automne
VAUX-LES-SC	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
COYRON	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
MARTIGNA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CRESSIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
ORGELET	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
PRESILLY	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
PRESILLY	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
BEFFIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
BEFFIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CHAVERIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
CHAVERIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
TOUR DU MEIX	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
TOUR DU MEIX	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
CONDES	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
GANGES DE DESSIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
FETIGNY	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
FETIGNY	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
SARROGNA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
ONOZ	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
ONOZ	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
MONTAGNAT	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
MONTAGNAT	Station d'épuration (entretien)	Nettoyage Filtres	Annuelle	1	Automne
NEGLIA	Station d'épuration (entretien)	Nettoyage Filtres	Annuelle	1	Automne
MERLIA	Station d'épuration (entretien)	Entretien Lagune	Annuelle	1	Automne

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
MERLIA	Station d'épuration (entretien)	Nettoyage Filtres	Annuelle	1	Automne
MERLIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CEFFIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
CEFFIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
VILLENEUVE LES CHARNOD	Station d'épuration (entretien)	Nettoyage Filtres	Annuelle	1	Automne
VILLENEUVE LES CHARNOD	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
VILLENEUVE LES CHARNOD	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
DESSIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
DESSIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
VOSBLE	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
VOSBLE	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
CHATAGNA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
CORNOD	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CORNOD	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
CHAVAGNA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
MONGEFOND	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
MONGEFOND	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
AROMAS	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
BAREZIA	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
BONLIEU	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CASCADES HERISSON	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	3 à 4	Juin à septembre
CHAREZIER	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
LARGILLAY	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
SOUCIA	Station d'épuration (entretien)	Faucardage	Annuelle	1	Automne
CROZATS	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
LES NOUES	Station d'épuration (entretien)	Tonte	Annuelle	2 à 3	Juin à septembre
MOIRANS	Propreté	Ramassage papiers et cartons	hebdomadaire	1	Abords des installations sportives, du musée, de la médiathèque
MUSEE DU JOUET	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
RESIDENCE DU MOULIN	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
GYMNASE/STADE/HALLE	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
MAISON DE SANTE	Espaces verts	Tonte	Annuelle	7	Avril à Septembre
ZI LAVANCIA	Espaces verts	Tonte	Annuelle	5	Mai à Septembre
Pôle Gezon	Espaces verts	Tonte	Annuelle	5	Mai à Septembre
SENTIERS DES 7 CONTES	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	En mars, une tournée de tout le linéaire avec taill, nettoyage, remise en état mobilier et balisage
SENTIERS DES 7 CONTES	PDIPR	Contrôle et entretien courant	Mensuelle	1	Avril à septembre
Villeneuve lès Charnod Faverge --> Chantot 4.6km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
Villeneuve lès Charnod Montment --> Grange Quétra 2.4km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
Villeneuve lès Charnod Villeneuve les charnod --> Combe melon 4.6km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
DESSIA Croix Guichard --> Sur Zamur 1.1km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MONTCUSEL La Meille --> Montcusel 3.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LAVANCIA Cul de la Pra --> Au Peuty 3.5km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LAVANCIA Le Parchet --> Cascade de Douvre 3.5km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
NEZAN Courbet --> La Planche 3.3km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS Froide fontaine --> Sous le pont 2.3km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
MOIRANS Champ Piernet --> Les Araignées 1.6km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS Le regardoir --> la voie romaine 1km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS Montée de la Bessoule --> Sous la Crochère 1.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
CRENANS Sous la Crochère --> Sue le Grand Pré 1.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MOIRANS/ LES CROZETS Le Poyat --> La chèvrerie 1.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LES CROZETS La Panissette --> A tout Fromant 2.3km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
LES RONCHAUX Chemin du calvaire --> La Sea 2.9km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MEUSSIA La croix de sac --> La Charne 1.8km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MEUSSIA En Sapey --> En Charmelin 0.7km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
CRENANS Côte de Guy --> La Guille 3.7km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage
MARTIGNA Martigna --> Sur Faucon 4km	PDIPR	Remise en état	Annuelle	1	Entre février et Avril, tournée du linéaire avec taille, élargissement, reprise balisage

Lieu	Type de tâche	Nature de tâche	Fréquence (période)	Fréquence (nombre)	Observations / périodes
SENTIERS DES CASCADES DU HERRISSON	PDIPR	Remise en état	Annuelle	2	Une tournée complète entre Février et Avril + Une tournée entre Septembre et Décembre / taille, élargissement, remise en état balisage et marches L'entretien entre avril et Septembre est pris en charge par la SPL
TOUS SENTIERS	PDIPR	Intervention ponctuelle sur signalement SURICAT	Annuelle	50	Interventions à la demande dans la limite de 50 interventions